
AFGHANISTAN

1. **Nom et adresse de l'organisme responsable du dernier recensement :**

Census and Surveys Department, Central Statistics Office, Ansari Watt, Kaboul.

2. **Recensements de population effectués depuis 1945 (années) :**

1979. La présente description se réfère donc à ce recensement de population, mais il y est fait aussi référence au prochain recensement (cf. para. 9).

3. **Champ du recensement :**

a) *Territoire couvert* : Ensemble du pays, à l'exception de quelque 34 pour cent des zones rurales.

b) *Personnes couvertes* : Ensemble de la population de tous âges, à l'exception des résidents étrangers et des nomades.

4. **Période de référence :**

La période de référence retenue dans les questions posées sur la population active, l'emploi et le chômage est une courte période, à savoir la semaine précédant le recensement.

5. **Principaux sujets :**

- | | |
|---|-----|
| a) Population totale, selon le sexe et l'âge : | oui |
| b) Population active, par sexe et groupe d'âge : | oui |
| c) Population active, par industrie et par sexe : | oui |
| d) Population active, par profession et par sexe : | oui |
| e) Population active, d'après la situation dans la profession et par sexe : | non |
| f) Durée du travail : | non |
| g) Autres questions concernant l'activité de la personne recensée : | non |

Réf. a) L'âge est défini en termes d'âge révolu à la date du dernier anniversaire.

6. **Concepts et définitions :**

a) *Population active* : Elle comprend toutes les personnes âgées de 8 à 59 ans (à l'exception de celles mentionnées sous 3 b) ci-dessus) qui, pendant la semaine de référence, étaient soit pourvues d'un emploi, soit au chômage, conformément aux définitions données ci-dessous. Les forces armées ne sont pas incluses.

b) *Emploi* : Sont considérées comme "pouvues d'emploi" toutes les personnes âgées de 8 à 59 ans (à l'exception de celles mentionnées sous 6 a) ci-dessus) qui, pendant la semaine de référence, ont effectué un travail ayant une valeur économique, soit à domicile soit à l'extérieur. Entrent aussi dans cette définition :

- i) les personnes travaillant sans rémunération dans une entreprise ou une exploitation familiale;
- ii) les personnes engagées dans la production de produits de base destinés à l'autoconsommation;
- iii) les personnes occupées, temporairement absentes du travail;
- iv) les travailleurs saisonniers ou occasionnels.

Aucune de ces catégories ne peut être identifiée séparément.

c) *Chômage* : Sont considérées comme "chômeurs" toutes les personnes âgées de 8 à 59 ans (à l'exception de celles mentionnées sous 6 a) ci-dessus) qui, pendant la semaine de référence, étaient sans emploi et à la recherche d'un travail.

7. **Classifications utilisées :**

Seules les personnes pourvues d'un emploi sont classifiées par industrie. Aussi bien les personnes pourvues d'un emploi que les chômeurs ayant précédemment travaillé sont classifiés par profession. Apparemment, aucune classification d'après la situation dans la profession n'a été utilisée.

a) *Branche d'activité économique (industrie)* : Les questions spécifiques posées aux personnes pourvues d'un emploi pour déterminer le groupe d'industrie ont trait au lieu de travail. Pour coder la branche d'activité, on a utilisé la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI-68, rév. 2) au niveau des branches (1 chiffre).

b) *Profession* : Les questions spécifiques posées aussi bien aux personnes pourvues d'un emploi qu'aux chômeurs ayant précédemment travaillé pour déterminer le groupe de professions ont trait au type de travail effectué, soit pendant la semaine de référence soit en dernier lieu. Pour coder la profession, on a utilisé la Classification internationale type des professions (CITP-68) au niveau des grands groupes (1 chiffre).

c) *Situation dans la profession* : Aucune classification d'après la situation dans la profession ne semble avoir été utilisée.

8. **Recensements de population antérieurs :**

Depuis 1945, il n'y avait eu aucun recensement de population avant celui de 1979.

9. **Prochain recensement de population :**

Un recensement de population est prévu pour la période 1989-95. Mais la date de ce recensement n'a pas encore été fixée et on ne sait pas encore s'il rassemblera des informations sur la population active et ses composantes.